

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 9 septembre 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présents, madame la conseillère Lyne Perras et messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Antoine Quirion Couture, Jean-Denis Paré et Francis Ranger, sous la présidence de monsieur le maire Lucien Thibault.

Est absent, monsieur le conseiller Joël Beaudoin.

Est présente madame Sylvie Lelaure, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Lucien Thibault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 31.

24-09-166

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Malette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - .1 séance ordinaire du 12 août 2024
 - .2 séance extraordinaire du 19 août 2024
4. Première période de questions du public
5. Adoptions des dépenses
6. Autorisations
 - .1 Signataire autorisée effets bancaires – Julie Roy
 - .2 Représentant autorisé chez Revenu Québec – clicSEQUR – Julie Roy
 - .4 Facture Aréo-Feu – 14 APRIA
 - .5 Facture Signalisation Kalitec inc – 2 afficheurs de vitesse
7. Rapport des élus
8. Rapport de la directrice générale et dépôt des rapports internes
 - .1 Urbanisme
 - .2 Travaux publics
9. Varia
 - .1 Nomination d'un représentant autorisé de la Municipalité pour Revenu Québec
10. Deuxième période de questions du public
11. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbaux

24-09-167

3.1 Séance ordinaire du 12 août 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024 tel que déposé.

ADOPTÉ

24-09-168

3.2 Séance extraordinaire du 19 août 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2024 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Première période des questions du public

24-09-169

5. Adoption des dépenses

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2024, totalisant un montant de **419 924.82 \$**, soit adoptée et peut être ainsi payée.

ADOPTÉ

6. Autorisations

24-09-170

6.1 Signataire autorisée effets bancaires – Julie Roy

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Roy sera la directrice générale à compter du 30 septembre 2024;

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

De nommer madame Julie Roy signataire autorisée conjointement avec le maire, des chèques et autres effets bancaires à compter du 30 septembre 2024.

De transférer la carte de crédit de monsieur Charles Whissell au nom de madame Julie Roy.

De nommer madame Julie Roy comme administratrice principale de l'accès D Affaires.

De révoquer toutes les autorisations de madame Sylvie Lelaure, directrice générale par intérim, à cet effet à compter du 30 septembre 2024.

ADOPTÉ

24-09-171

6.2 Représentant autorisé chez Revenu Québec – clicSÉCUR – Julie Roy

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire prendre part aux services de ClicSÉCUR pour réaliser des opérations en ligne entre autres via le service clicSÉCUR offert par le ministère du Revenu du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la représentante actuelle, madame Sylvie Lelaure, quittera ses fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim le 30 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Roy la remplacera à compter du 30 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner les personnes autorisées à transiger avec ces services électroniques;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil que madame Julie Roy soit autorisée :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de la municipalité à clicSÉCUR – Entreprises;

- À gérer l'inscription de la municipalité à Mon dossier pour les entreprises et généralement à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

À consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en lignes).

ADOPTÉ

24-09-172

6.3 Facture Aréo-Feu – 14 APRIA

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser madame Sylvie Lelaure, directrice générale par intérim, à payer la facture d'Aréo-Feu pour un montant total de **141 528.60 \$** taxes incluses pour l'achat de 14 APRIA. Ce montant est financé à partir du règlement d'emprunt numéro 485-23.

ADOPTÉ

24-09-173

6.4 Facture Signalisation Kalitec inc – 2 afficheurs de vitesse

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser madame Sylvie Lelaure, directrice générale par intérim, à payer la facture de Signalisation Kalitec inc. pour un montant total de **13 883.24 \$** taxes incluses pour l'achat de 2 afficheurs de vitesse. Ce montant est financé en partie par le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR), et le solde à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

7. Rapport des élus

8. Rapport de la directrice générale par intérim

La directrice générale par intérim, madame Sylvie Lelaure, dépose les rapports des services de l'urbanisme et des travaux publics.

9. Varia

24-09-174

9.1 Nomination d'un représentant autorisé de la Municipalité pour Revenu Québec

CONSIDÉRANT QUE le départ de monsieur Whissell, ne nous permet pas de lui faire signer l'annexe A - Nomination d'un responsable des services électroniques;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec demande une résolution autorisant monsieur le maire, Lucien Thibault, à signer cette annexe en tant que représentant de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution doit être signée par l'intégralité des conseillers;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de nommer comme représentant autorisé de la Municipalité, monsieur le maire, Lucien Thibault.

ADOPTÉ

10. Deuxième période de questions du public

11. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20 h 00.

Lucien Thibault,
Maire

Sylvie Lelaure,
Directrice générale par intérim